

Les essences exotiques dans la forêt suisse

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **69 (1918)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

le principe de cette réforme soit appliqué avec sagesse; tel est le but par exemple du 3^e alinéa de l'Art. 52, imité de la loi vaudoise, qui rend obligatoires toutes les opérations d'amélioration et d'entretien prescrites par les plans d'aménagement.

On peut regretter que l'occasion de cette revision n'ait pas été mise à profit pour améliorer la situation des agents subalternes, surtout celle des gardes; mais il y a dans leurs situations actuelles une extrême bigarrure; pour améliorer, il eût fallu unifier et intervenir encore plus dans les ménages communaux. Ces obstacles n'ont pas été surmontés, mais on espère obtenir de bons résultats d'une action directe auprès des Communes.

Dans le domaine des *subventions* il est à noter que l'article 97 introduit le principe d'un encouragement à donner à l'établissement de chemins dans les forêts publiques.

Cet article est déjà trop long pour qu'il puisse convenir d'entrer dans plus de détails et examiner d'autres points secondaires de la loi. Il y a lieu cependant de noter encore, en ce qui concerne les forêts particulières, qu'il sera perçu par l'Etat une finance de martelage dont le maximum est fixé à fr. 0, 20 par plante. On a considéré que l'agent forestier fonctionne de la part de l'Etat non seulement comme agent de surveillance et de contrôle, mais aussi comme agent technique et qu'il y a un service rendu au propriétaire.

Le canton de Neuchâtel a le droit d'espérer que la revision entreprise se justifiera par ses résultats; il a cherché à se mettre franchement à la hauteur des exigences fédérales et même à les prévenir, et à tirer profit des progrès de la science forestière. Le règlement d'exécution en préparation et l'instruction sur les aménagements préciseront encore l'orientation que le canton a voulu se donner.

H. By.

Les essences exotiques dans la forêt suisse.

L'idée d'introduire des plantes ligneuses étrangères pour enrichir les forêts d'un pays est assez ancienne. Des botanistes rapportèrent parfois, de pays dont ils venaient d'étudier la flore, les graines de quelques essences qui leur paraissaient intéressantes à un titre quelconque. Ainsi, B. de Jussieu introduisit en France, en 1734, le cèdre du Liban; le premier exemplaire français est aujourd'hui un des plus beaux ornements du Jardin des plantes, à Paris. Et on

sait quelle a été la marche conquérante de cette essence étrangère, par ailleurs de belle forme et au port majestueux, pour la décoration des parcs de notre pays.

Le botaniste de Candolle a planté lui-même, dans le parc Jéquier, à Champagne, au commencement du 19^e siècle, l'un des plus beaux cèdres du canton de Vaud.

En 1835, un autre botaniste genevois, Edmond Boissier, introduisit d'Espagne le sapin qui porte son nom (*Abies Pinsapo Boiss.*) et qui n'est, hélas, que trop fréquent dans nos parcs.

Le bizarre Ginko, anciennement un habitant de nos régions, durant la période géologique du tertiaire, avait disparu complètement de l'Europe. Il fut réintroduit en 1754. Un amateur français paya 25 guinées à un horticulteur anglais pour cinq petits semis de ginko, ce qui les portait à 40 écus l'un, d'où son nom français d'„arbre aux quarante écus“. Voilà qui montre l'importance que d'aucuns attachaient déjà alors à l'exhibition, dans leurs parcs, de plantes aux formes bizarres et d'origine étrangère. L'exotisme ne date pas d'hier!

Il ne faisait au reste de tort à personne tant qu'il resta dans des limites raisonnables. Ces essais botaniques offraient même un réel intérêt scientifique.

On chercha par la suite à en retirer un avantage pratique.

Après les guerres du premier Empire, qui avaient vidé les forêts françaises de leurs plus beaux arbres, il devint difficile à la marine de se procurer les bois de premier choix dont elle faisait grande consommation. Les pins pour la mâture, en particulier, devenaient rares. On tirait alors les plus recherchés des régions de la Baltique. L'horticulteur Vilmorin eut l'idée, vers 1820, d'essayer la culture en France du pin de Riga, qui est remarquable par la rectitude de son fût. Ses fameux essais d'acclimatation aux Barres (Loiret) ont été fort encourageants. On a pu les poursuivre déjà sur des arbres de la deuxième génération. Et, n'en déplaise aux détracteurs des plantations d'exotiques, ces déracinés ont fort bien prospéré: ils sont nettement supérieurs aux arbres cultivés dans les mêmes conditions et dont les graines avaient été recueillies dans diverses régions de France; ils ont battu les indigènes.

L'expérience des Barres fut en quelque sorte le point de départ pour l'introduction en forêt d'essences non indigènes. Le pin

noir d'Autriche avait déjà auparavant fait ses preuves — e brillamment — dans différentes régions de l'Europe centrale.

Il était donc assez logique de tenter l'essai d'acclimatation d'essences non européennes. D'autant que le robinier faux-acacia, introduit de l'Amérique du Nord, en 1601 par le botaniste Robin, s'était parfaitement adapté à nos climats.¹ Il faut considérer aussi que la forêt européenne est très pauvre en espèces de grande taille. Au Japon et dans l'Amérique du Nord, les boisés sont incomparablement plus riches. L'idée d'augmenter le nombre des espèces utiles de nos boisés avait, on en conviendra, quelque chose de séduisant.

Nombreux furent ces essais d'acclimatation, en Allemagne surtout. Au commencement, ils sont exclusivement du domaine de l'horticulture; seuls quelques rares forestiers s'en occupent aussi. A partir de 1890 environ, l'association allemande des stations de recherches forestières inscrit la question au programme de ses travaux. Dès lors, les essais sont menés systématiquement, mais ils n'occupent que de très petites surfaces. On expérimenta aussi en France et en Belgique. En général, les résultats obtenus n'ont pas été très encourageants. Des publications parues jusqu'ici, il résulte que quelques essences exotiques seulement peuvent être employées avantageusement dans la forêt européenne. Ce sont: le sapin Douglas, le pin Weymouth, le mélèze du Japon, le peuplier du Canada, le chêne rouge et le noyer noir. Et c'est tout. Pour d'autres, la période d'expérimentation doit être poursuivie. En tout état de cause, aucune essence exotique n'a été employée en grand dans les cultures forestières.

Qu'en est-il de la question en Suisse? A différentes reprises, quelques voix se sont élevées pour déplorer les erreurs sylvicoles de l'exotisme dans notre pays. A vrai dire, ces reproches émanent généralement de personnes insuffisamment documentées et peu au courant de ces questions au sujet desquelles les publications sont assez rares.

Jusqu'en 1861, la culture de plants forestiers non indigènes n'eut aucune importance. Elle fut le fait surtout de quelques pro-

¹ Il est assez plaisant de relever dans un livre récent de M. G. Vaultot sur le robinier faux-acacia la phrase suivante: „Même en Suisse, on le destine à la fixation des talus de chemin de fer mais c'est à peu près le seul emploi de ce genre qu'il ait reçu dans ce pays froid.“ M. Vaultot est mal renseigné sur le premier point. D'autre part, nous admettons qu'il ne situe pourtant pas la Suisse dans les contrées arctiques.

priétaires privés; l'étendue ainsi boisée resta infime. En 1861, l'inspecteur forestier bernois Ad. von Greyerz présenta une étude sur la question à la réunion annuelle de la Société des forestiers suisses. Il concluait en réclamant l'institution d'essais. L'idée fut admise et on choisit une commission spéciale de cinq membres. De nombreux essais furent tentés; la commission fit preuve de beaucoup de zèle. Durant 13 ans, son président M. Kopp, professeur à l'Ecole forestière de Zurich, présenta un rapport aux assemblées annuelles de la Société des forestiers. A l'origine, la commission était pleine du plus bel optimisme. Au rapport de 1869, nous lisons ceci: „Ces essais doivent sûrement conduire à des résultats réjouissants.“ Espoir trompeur qui ne se réalisa que faiblement.

Il vaut la peine de noter ici que les forestiers trouvèrent un appui aussi désintéressé qu'inattendu auprès de nos compatriotes d'Amérique. C'était peu après les terribles inondations de 1868. Emu par le malheur qui venait d'éprouver son pays, M. F. Berton, notre consul à San-Francisco, avait adressé un appel aux Suisses établis en Californie. Et il avait eu cette délicieuse attention de les inviter à recueillir des graines d'arbres qui pourraient réussir dans notre pays. Il leur montrait que la plantation de forêts sur les montagnes est le seul moyen efficace de lutter contre les dégâts causés par les inondations. Cet appel eut un plein succès. En février 1871, notre Conseil fédéral reçut un bel envoi de graines valant environ fr. 3000 et qui fut réparti entre les cantons.

Un autre consul suisse, M. A. Hitz, à Washington, s'adressa au département de l'agriculture des Etats-Unis. Ses deux envois contenaient des graines de 130 espèces ligneuses différentes. Elles furent distribuées à quelques forestiers.

De ces graines américaines, peu sans doute sont venues à bien. Le *Sequoia gigantea* et le *Pinus insignis* composaient la plus forte part de l'envoi. Il est probable que nos forêts ne comptent aujourd'hui plus un seul pied de ces graines. N'importe, ces envois témoignaient à tout le moins d'un esprit vraiment helvétique. Aussi n'avons-nous pu résister au plaisir de citer ce joli trait de confraternité.

La commission que présidait M. Kopp présenta son 13^e rapport en 1877; ce fut le dernier. Elle n'avait pas rencontré un accueil bien encourageant. Les résultats des cultures furent-ils décevants?

Il faut l'admettre; car dès lors la commission fut dissoute et toute la question disparut définitivement de l'ordre du jour des réunions de la Société des forestiers suisses. Elle n'y a plus jamais reparu. Et aucune publication quelconque n'est venue, depuis, nous apprendre ce qu'il est advenu de cette longue série d'expériences sur l'utilisation en forêt des plants exotiques. Aucune autre société forestière dans nos cantons n'a cru opportun de remettre la question sur le tapis, malgré tout ce qu'ont fait dans ce domaine les pays voisins.¹

La Station fédérale de recherches forestières n'a pas non plus jugé utile jusqu'ici de l'aborder, tout au moins n'y a-t-elle attaché que peu d'importance.

Il serait intéressant de pouvoir indiquer avec quelque exactitude le nombre de plants exotiques mis à demeure annuellement dans les forêts publiques suisses. Laissons de côté les forêts particulières dans lesquelles le forestier n'a pas eu jusqu'ici à intervenir activement en cette matière. Malheureusement toute statistique à ce sujet fait défaut. M. l'inspecteur forestier fédéral Dr Fankhauser nous écrit que ce nombre est à son avis tout à fait négligeable (*verschwindend klein*). A l'en croire, „quelques rares forestiers seulement s'occupent un peu de l'introduction d'essences exotiques; en face des insuccès constatés jusqu'ici, presque tous s'en désintéressent complètement“.

Nous avons eu l'honneur, pendant dix-sept ans, de gérer les forêts du III^e arrondissement vaudois. Durant cette période, nous avons fait planter dans les forêts publiques deux millions de plants forestiers. Dans ce nombre, les plants exotiques comptent pour cinq cents (sapin Douglas, mélèze du Japon, pin Weymouth et peuplier du Canada). On peut admettre, sans exagération, cette proportion pour l'ensemble du pays. C'est donc *un* plant exotique pour 4000 indigènes! Et n'oublions pas que la plantation devient l'exception dans nos forêts, la régénération par semis naturel étant considérée comme l'idéal vers lequel on tend de plus en plus.

C'est dire que les appréhensions émises parfois par quelques personnes sont bien inutiles: nos forêts n'ont rien à craindre d'un développement exagéré de l'exotisme. Les chênes, les hêtres et les

¹ Parmi les forestiers suisses qui n'ont cessé de vouer leur intérêt à la question, il faut citer tout spécialement M. le Dr J. Coaz, inspecteur forestier fédéral en chef retraité, à qui nous sommes redevables de quelques intéressants articles parus à la „Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen“.

sapins, dans la plaine, le mélèze, l'arolle et le pin de montagne, en montagne, en resteront toujours l'unique ornement. Mais il ne faut pas oublier que quelques essences non indigènes ont, dans certains cas spéciaux, donné des résultats fort encourageants. Le pin Weymouth a montré dans plusieurs forêts suisses, en sol profond et suffisamment frais, un accroissement en volume qui dépasse celui de tous nos résineux indigènes. Et si on a tenu pendant longtemps son bois en médiocre estime, l'état actuel du marché des bois montre qu'on s'était hâté trop à le juger définitivement. Depuis quelques années le bois du pin du lord fournit aux fabriques d'allumettes une précieuse matière première qu'autrefois il fallait tirer de l'étranger. Pour cet usage spécial, le pin du lord a battu toutes nos essences indigènes. Son bois est très estimé aussi pour la caisserie; si bien que les prix qu'il a atteint dernièrement sont supérieurs à ceux payés pour nos essences résineuses indigènes. La ville de Berne a vendu cet hiver, dans la forêt du Bremgartenwald, quelques pins Weymouth de fortes dimensions à fr. 106 le mètre cube. Plus récemment encore, dans les forêts de la ville de Zofingue, ce prix s'est même élevé à fr. 130. Jamais encore, nos résineux indigènes n'ont atteint un cours aussi réjouissant pour le vendeur.

Quant au sapin Douglas dont on a fait, depuis quelques années, un emploi assez fréquent dans les plantations forestières, son accroissement dans nos parages peut être très brillant. Nous l'avons vu, en de nombreuses stations de notre plateau, dépasser notablement en accroissement toutes les essences résineuses indigènes avec lesquelles on l'a mélangé. Sans doute, nos expériences ne dépassent guère 30 à 40 ans. Et ce temps est trop court encore pour tirer des conclusions définitives. A tout le moins, celles qu'autorisent actuellement les expériences faites jusqu'ici sont-elles fort encourageantes.

On en peut dire autant du mélèze du Japon et, à certains égards, du chêne rouge d'Amérique aussi.

Les conditions du marché des bois si nouvelles qu'a créées la guerre ont donné une valeur insoupçonnée auparavant à de nombreux assortiments spéciaux. Le cas du pin Weymouth cité plus haut est le plus typique; mais il en est bien d'autres encore. Il n'est pas improbable que les essences non indigènes puissent en allonger la liste.

En tout état de cause, il serait intéressant et utile d'apprendre le résultat des essais tentés en Suisse par les particuliers et nos diverses administrations forestières. Notre littérature forestière est regrettablement pauvre sur ce sujet. Si l'on voulait bien nous nantir des constatations faites sur les essences mises à l'essai, sur leur accroissement et les chances de réussite que semblent offrir les expériences tentées,¹ c'est avec un réel plaisir que nous mettrions à la disposition de ces collaborateurs la place voulue au Journal forestier.

H. Badoux.

COMMUNICATIONS.

L'exploitation dans les forêts lausannoises en 1917.

Les neiges de l'hiver dernier causèrent des dommages considérables dans nos forêts du Jorat. Sur environ 700 hectares de peuplements dénombrés de 40 à 120 ans, situés entre les altitudes de 750 à 932 mètres, plus de 20 000 plantes d'essences diverses furent cassées et déracinées. Ce martelage d'un nouveau genre nous obligea à modifier celui que nous avons fait en automne 1916 et vint augmenter de plus du double notre possibilité de 11 512 m³.

Le martelage des chablis et bris de neige des boisés de plus de 40 ans comprit 28 207 plantes, cubant sur pied 24 084 m³ en produits principaux. Dans les jeunes peuplements de 20 à 40 ans, provenant principalement de reboisements en épicéa, c'est sur environ 300 hectares que nous eûmes à déplorer d'énormes ravages; des milliers de sujets d'avenir furent brisés ou courbés par le poids de la neige. Celle-ci a tenu dans le Jorat jusque vers la fin d'avril; le 13 avril il avait encore neigé.

Dans certains endroits on constatait plus d'un mètre de neige et le façonnage des bois ne put se faire que très difficilement étant donné que de nouvelles plantes retombaient sans cesse dans les coupes. La hauteur totale des différentes chutes de neige tombées au Chalet à Gobet a été mesurée par un de nos gardes; elle s'est élevée, pour l'hiver 1916 à 1917, à 3 mètres.

Nous étions déjà en retard dans nos fabrications lorsque la mobilisation de la 1^{re} division vint nous enlever une bonne partie de nos bûcherons. Restés avec un personnel réduit et n'ayant pu trouver que peu d'hommes du métier dans d'autres communes, où ils faisaient natu-

¹ Nous nous représentons cette collaboration sous forme de brèves communications qui indiqueraient la date de l'essai, l'essence employée, le nombre des plants, l'étendue des placettes et les dimensions actuelles des sujets plantés. Il serait indispensable de donner une description exacte de la station et des conditions du mélange éventuel avec d'autres essences. Les cas où l'essai a été suivi d'un insuccès ne manqueraient pas non plus d'utilité.